

Rapport Annuel 2009

TONNA

Apexis

TONNA ELECTRONIQUE

Société anonyme au capital de 7 196 432 euros
Siège social : 36, avenue Hoche - 51100 REIMS
324 165 521 R.C.S. REIMS - SIRET : 324 165 521 0018
Tél. : 03 26 05 50 50 - Fax : 03 26 05 50 95
www.tonna.com

La lettre du Président

L'année 2009 aura été marquée par l'arrêt de la chute de notre chiffre d'affaires et malgré un contexte général ponctué par la crise économique, une croissance et une reprise sensible de notre activité sur le deuxième semestre se sont faites sentir.

Cette croissance témoigne de la confiance retrouvée par nos clients aussi bien sur nos produits catalogue que sur les affaires du domaine collectif.

L'exploitation de notre entreprise aura encore, malgré une augmentation de notre chiffre d'affaires, été déficitaire ; nous devons absolument mener les actions commerciales nécessaires pour augmenter fortement notre chiffre d'affaires.

Le renouvellement des gammes des produits de base des familles Individuel, Collectif terrestre et Portier se poursuit avec un rattrapage rapide du retard par rapport à nos concurrents ; cette voie sera celle de la réussite.

TONNA est positionnée région par région auprès de ses distributeurs historiques pour le basculement au tout numérique en cours, ce qui nous permettra de reprendre les parts de marché qui étaient les nôtres.

Forte de la reconquête Clients en train de s'opérer, TONNA devra préparer l'après passage au Numérique avec le développement des nouvelles technologies : IP, distribution RJ, Portier et Vidéosurveillance résidentielle.

Bruno PROUST

Attestation du responsable des informations

*Responsable des informations

Monsieur Bruno PROUST, Président et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE (ci-après la société)

*Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Bruno PROUST

Rapport de gestion

- Les faits significatifs de l'exercice p 4
- Respect du plan de continuation p 4
- Redémarrage de l'activité sur le second semestre 2009 p 6
- Réalisations industrielles – Recherche et développement p 7
- Social p 7
- Informations sociales et environnementales p 7
- Dépenses non déductibles fiscalement p 11
- Perspectives p 11
- Présentation du bilan et du compte de résultat p 11
- Echancier des comptes fournisseurs p 13
- Indicateurs de performance et de risques p 14
- Evénements post-clôture p 15
- L'information de l'actionnaire p 16

Annexes au rapport de gestion

- Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux p 18
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices p 19

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

p 20

Comptes sociaux 2009

- Bilan au 31 décembre 2009 p 26
- Compte de résultat 2009 p 28

Annexe aux comptes sociaux 2009

- Présentation de l'activité p 29
- Faits significatifs p 30
- Règles et méthodes comptables p 31
- Notes sur le bilan p 35
- Notes sur le compte de résultat p 42
- Facteurs de risques p 43
- Autres éléments p 44

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

p 47

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société TONNA ELECTRONIQUE

p 49

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

p 50

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

p 51

Projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire

p 52

Les faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2009 coïncide avec le premier exercice de 12 mois du plan de redressement par voie de continuation après son arrêté tardif, le 15 mai 2008, par le Tribunal de Commerce de REIMS. Cet arrêté a contribué à retarder le redémarrage de l'activité de la société.

L'exercice 2009 s'inscrit de plus dans un contexte économique dégradé du fait de la poursuite de la crise qui frappe l'économie depuis le deuxième semestre 2008.

Dans cet environnement difficile, la société a cependant parfaitement respecté les obligations lui incombant au titre du plan de continuation et enregistre un chiffre d'affaires en progression de 6,21 % par rapport à l'exercice 2008, confirmant un redémarrage de l'activité sur le second semestre 2009.

Respect du plan de continuation

Il est rappelé qu'aux termes du jugement du 15 mai 2008, le Tribunal de Commerce de REIMS a fixé à 10 ans la durée du plan de continuation et au 15 mai 2009 la première échéance du plan pour les créanciers ayant privilégié un règlement à 100 % de leur créance ; la date du 15 mai 2009 constituant également l'échéance de 10 % des membres des comités Fournisseurs et Etablissements de crédit et la seconde échéance des créances réglées à hauteur de 40 % **(cf. (1) Rappel des modalités d'apurement des créances admises au passif)**.

L'échéance du 15 mai 2009 a ainsi été réglée pour un montant de 543 K€.

L'échéancier auprès de la SCP DARGENT (en coût historique en K€ et hors intérêts in fine) est rappelé dans le tableau suivant :

Echéance du 15/08/08	186
Echéance du 15/05/09	543
Echéance du 15/05/10	407
Echéance du 15/05/11	133
Echéance du 15/05/12	133
Echéance du 15/05/13	266
Echéance du 15/05/14	266
Echéance du 15/05/15	399
Echéance du 15/05/16	399
Echéance du 15/05/17	399
Echéance du 15/05/18	670

Par ailleurs, la société avait obtenu de régler en 24 mensualités à compter du 15 mai 2008 la créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires née des indemnités de rupture versées au personnel licencié au cours de la période d'observation puis lors de l'arrêté du plan de redressement.

Dans le souci de ne pas obérer sa trésorerie dans l'environnement de crise économique, la société a sollicité du CGEA d'AMIENS un délai supplémentaire pour l'apurement de la créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires, ce qui lui a été accordé en juillet 2009.

Le terme de l'échéancier a ainsi été porté du 15 avril 2010 au 15 février 2011 et le montant des échéances mensuelles ramené de 39,3 K€ à 19,6 K€.

(1) Rappel des modalités d'apurement des créances admises au passif

Pour les créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement (règlement à 100 %) :

15/05/09	15/05/10	15/05/11	15/05/12	15/05/13	15/05/14	15/05/15	15/05/16	15/05/17	15/05/18
5 %	5 %	5 %	5 %	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %

Pour les créanciers ayant accepté des conditions spécifiques de règlement :

Créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance :

- Paiement en 3 échéances fixées au 15/08/08, 15/05/09 et 15/05/10

Créanciers des comités Fournisseurs et Etablissements de crédit :

- Paiement en 3 échéances fixées au 15/08/08, 15/05/09 et 15/05/10.

Comité des Fournisseurs :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les douze mois suivant l'arrêté du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE (pour mémoire, la réalisation de l'immeuble de MONDELANGE est intervenue en Mai 2007 et la cession de l'immeuble de REIMS, initialement prévue la première année d'exécution du plan, n'est plus envisagée) ;
- Abandon de 60 % du montant de la créance ;
- Affectation du solde de 30 % en autres créances portant intérêts, remboursables après la durée d'exécution du plan arrêté par le Tribunal.

Comité des Etablissements de crédit :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les douze mois suivant l'arrêté du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE contre abandon du solde.

Redémarrage de l'activité sur le second semestre 2009

L'année 2009 a démarré dans le contexte de crise économique générale, lequel a perduré durant l'exercice. Le secteur du bâtiment a connu un fort ralentissement et la faiblesse de la construction de logements et de réalisation de projets tertiaires a pénalisé les segments d'activité Collectif – Portier/Sécurité et Réseaux.

Dans cette conjoncture difficile, et après un premier semestre ayant peiné à progresser (CA de 7 560 K€ au 30 juin 2009 contre un CA de 7 503 K€ au 30 juin 2008), l'exercice 2009 enregistre cependant une progression de 6,21 % du chiffre d'affaires (CA de 15 574 K€ au 31 décembre 2009 contre un CA de 14 664 K€ au 31 décembre 2008), avec des réalisations contrastées suivant les segments.

Télévision Individuelle

Avec un premier semestre en très forte progression (+73 % par rapport au 30 juin 2008), la croissance globale de l'activité TV Individuel (Terrestre et Satellite) pour l'exercice 2009 s'établit à 53,35 %. Cette croissance est liée au développement important de l'offre produits TONNA, favorisé par les synergies au sein du groupe, TONNA proposant avec succès une gamme complète d'adaptateurs TNT et un récepteur satellite TNT SAT. TONNA a ainsi retrouvé des niveaux de parts de marché qui étaient les siens avant le redressement judiciaire.

Collectif - Portier/Sécurité

Après quelques années difficiles, et malgré un marché de la construction neuve en habitat collectif fortement ralenti sur 2009, l'activité TV Collectif renoue avec la croissance (+8,55 % par rapport à 2008), favorisée par la rénovation des installations dans l'habitat collectif pour recevoir la TNT, et traduisant là aussi une reprise de parts de marché.

L'activité Portier/Sécurité, stable en 2008, renoue également avec la croissance (+7,80 % par rapport à 2008), portée notamment par la loi Handicap, destinée à faciliter l'accès pour les personnes handicapées aux immeubles dotés d'équipements d'interphonie.

Réseaux

Après un premier semestre marqué par un fort recul lié à l'absence de commande de l'opérateur de référence du marché (-39 % par rapport au 30 juin 2008), l'activité Réseaux limite en définitive sa baisse 2009 à -24,14 %, grâce à un redémarrage de l'activité des câblo-opérateurs sur le second semestre (programmes de mise à niveau au numérique des têtes de réseaux et d'équipement optique).

Le développement de la TV sur IP dans le tertiaire a été freiné par la crise économique.

Réalisations industrielles – Recherche et développement

L'essentiel de la fabrication ayant été externalisé, l'unité de MONDELANGE est devenue une unité de développement, d'industrialisation, d'intégration et de tests. Un transfert de compétences s'est effectué de la fabrication vers le développement et l'industrialisation avec pour objectif le renouvellement de la gamme des produits fabriqués en 3 ans.

Les réalisations notables de l'unité de Mondelange ont porté sur :

- la réalisation d'une nouvelle gamme de stations de tête de réseau pour le traitement des signaux numériques (Intégral 3 et 4) ;
- la réalisation d'un transmodulateur DVBS-S2/COFDM pour la réception des programmes satellites sur les téléviseurs équipés de la TNT ;
- le contrôle d'accès des signaux DVB pour les réseaux Digitalcrypt N ou les collectivités Digitalcrypt H ;
- le développement de la gamme VISILAN pour la distribution des signaux TV en RJ45.

Social

Dans le contexte de crise économique, l'accord d'entreprise conclu fin 2008, visant à augmenter le temps de travail du personnel qui n'est pas au forfait, moyennant le paiement de 4 heures supplémentaires, a été ajourné mi-juin 2009, l'horaire collectif hebdomadaire du personnel concerné s'établissant depuis cette date à 35 heures.

Informations sociales et environnementales

En application du 4^{ème} alinéa de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sociales (R 225-104) et environnementales (R 225-105) suivantes :

Informations sociales

1. Effectif

Effectif de l'entreprise : 73

Nombre d'embauches : 3, dont :

- 1 contrat de travail à durée indéterminée :
 - 1 ingénieur commercial régional
- 1 mutation concertée :
 - 1 directeur des ventes
- 1 contrat de travail à durée déterminée :
 - 1 assistante export

Nombre de départs et motifs : 3, dont :

- 1 départ en retraite
- 2 démissions

Nombre de missions intérimaires : 10 (pour le remplacement d'un salarié absent)

Nombre d'heures supplémentaires effectuées : 2 977,73 heures, dont :

- 2 744,85 heures au titre de l'accord d'entreprise du 23 décembre 2008
- 232,88 heures effectuées en dehors de l'accord d'entreprise du 23 décembre 2008

2. Organisation du temps de travail

2.1. Durée du travail :

Fixée pour les cadres et assimilés relevant d'un forfait annuel exprimé en jours travaillés à :

- 218 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ;
- 216 jours pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE.

Fixée pour le personnel qui n'est pas au forfait, à 35 heures hebdomadaires, dans le respect des plages horaires fixes applicables à leur établissement :

- sur 5 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ;
- sur 4,5 jours pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE.

2.2. Application de la réduction du temps de travail (personnel relevant du régime au forfait) :

S'effectue sous forme de jours de repos sur l'année :

- 9 jours pour le personnel des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ;
- 10 jours pour le personnel de l'établissement de MONDELANGE.

2.3. Nombre de contrats de travail (à durée indéterminée) à temps partiel : 6

3. Rémunérations

Montant des salaires et traitements versés au cours de l'exercice : 2 629 701 euros.

Montant des charges sociales afférentes : 1 233 068 euros, soit un taux de charges moyen de 46,89 %.

Politique salariale :

Les partenaires sociaux sont convenus que, dans le contexte de redressement de l'entreprise, fortement perturbé par la crise économique, une augmentation générale des salaires était inenvisageable pour l'année 2009.

Egalité professionnelle Hommes / Femmes :

NIVEAUX*	SALAIRES DE BASE MENSUELS BRUTS MOYENS (en euros)	
	HOMMES	FEMMES
I	1 338	-
II	1 036	1 338
III	1 658	1 506
IV	1 632	1 829
V	2 147	1 950
Cadres P2	2 702	2 975
Cadres P3	4 614	-

* suivant classification des emplois dans la Métallurgie

4. Relations sociales

Négociation annuelle obligatoire :

Dans le contexte économique difficile, les partenaires sociaux ont fait porter leurs efforts sur l'examen des classifications du personnel qui n'est pas au forfait, lesquelles ont été révisées à la date d'établissement du présent rapport.

Réunions avec les institutions représentatives du personnel :

L'effectif de l'établissement de MONDELANGE étant durablement descendu en dessous de 50 personnes, il en résulte la constitution d'un comité d'entreprise unique, qui s'est réuni 5 fois à titre ordinaire et 2 fois à titre extraordinaire sur l'exercice 2009.

5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Les plans d'évaluation des risques professionnels des établissements de REIMS et MONDELANGE restent à revoir pour tenir compte notamment des modifications intervenues dans la situation des locaux de REIMS et MONDELANGE.

6. Formation

Les dépenses de formation engagées au titre de 2009 s'élèvent à 26 294 euros.

17 actions de formation ont été réalisées au bénéfice de 21 collaborateurs.

7. Travailleurs handicapés

La société emploie 4 travailleurs handicapés et remplit à ce titre ses obligations.

Remplissant son obligation d'emploi de travailleurs handicapés, la société ne verse pas de contribution à l'Agefiph.

8. Œuvres sociales

La subvention allouée au comité d'entreprise pour les activités sociales et culturelles est de 0,3 % de la masse salariale de l'établissement concerné ; à cette subvention s'ajoute une contribution aux cadeaux de fin d'année de 30,49 euros par personne calculée sur l'effectif moyen, soit une dotation totale pour l'exercice de 15 264 euros.

9. Sous-traitance

Les achats d'études et de sous-traitance en 2009 s'élèvent à 901 K€, dont 81 K€ d'achats d'études et 727 K€ de sous-traitance de main d'œuvre.

10. Activités sociales

Nombre de stagiaires école accueillis : 8

Informations environnementales

L'établissement de MONDELANGE exerçant une activité non nuisible pour l'environnement, les déchets générés par l'activité restent essentiellement constitués de cartons, palettes et matières plastiques enlevés, après avoir été compactés, par une entreprise spécialisée.

Les principales sources d'énergie utilisées, non significatives pour l'activité, sont l'électricité et le gaz. Elles représentent une consommation de 63 K€ pour l'ensemble des établissements.

La taxe sur les déchets électriques a généré une charge de 6 K€ au titre de l'exercice répercutée aux clients.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 3 336,37 euros. L'impôt théorique qui en résulte s'élève à 1 112,18 euros.

Perspectives

D'ici 2011, il ne sera plus possible en France d'accéder aux chaînes de la télévision analogique. Tous les français recevront alors la télévision en numérique.

Le passage à la télévision tout numérique marque l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau et le remplacement de cette diffusion hertzienne analogique par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Le remplacement de la diffusion hertzienne analogique par une diffusion hertzienne entièrement numérique permet d'accroître et d'améliorer la couverture TNT sur le territoire et d'offrir à tous les foyers un accès plus aisé à la télévision numérique.

En France, le basculement au tout numérique se fait progressivement, région par région. Il a démarré en 2009 et se terminera le 30 novembre 2011.

En tant que dernier fabricant français, TONNA sera un acteur majeur de l'accompagnement dans le monde de la télévision numérique.

Présentation du bilan et du compte de résultat

Nous vous rappelons que la société TONNA ELECTRONIQUE ne comptant plus de filiales depuis le 31 décembre 2008 et n'ayant pas l'intention d'en créer de nouvelles, n'établit plus de comptes consolidés depuis le 1^{er} janvier 2009 (cf. communiqué du 29 juin 2009).

Présentation du bilan

Le montant total du bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 7 960 271 euros contre un montant de 8 205 299 euros au 31 décembre 2008.

Les principaux mouvements affectant les postes du bilan au 31 décembre 2009 mettent en évidence :

A l'actif :

- une augmentation du poste « Matériel industriel » pour 101 K€ lié à l'acquisition d'outillages,
- une augmentation du poste « Marchandises » pour 340 K€ lié notamment à l'approvisionnement d'adaptateurs TNT,
- une baisse significative du poste « Avances et acomptes fournisseurs » pour 168 K€ liée au rétablissement du crédit fournisseurs,
- l'augmentation du poste « Etat produit à recevoir » pour 189 K€ principalement lié à la comptabilisation d'un crédit impôt recherche.

Au passif :

- une détérioration du poste « Capitaux propres » pour 522 K€ correspondant à la perte 2009.

Présentation des résultats

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Chiffre d'affaires hors taxes	15 574	14 664
Résultat d'exploitation	(616)	914
Résultat financier	(88)	330
Résultat courant avant impôts	(704)	1 244
Résultat exceptionnel	-	(49)
Résultat net	(522)	1 195
Effectif	73	75

La comparabilité des comptes 2009 / 2008 est affectée par les impacts des éléments non récurrents liés au plan de continuation, enregistrés dans les comptes 2008 (principalement, les abandons de créances).

Le résultat d'exploitation est une perte de 616 K€ contre un bénéfice de 914 K€ pour l'exercice précédent. Cette variation est principalement liée à la comptabilisation en 2008 des abandons de créances consentis par les créanciers dans le cadre du plan de continuation à hauteur de 2 036 K€ HT et au coût des mesures de licenciement autorisées dans le cadre du plan de redressement pour 195 K€ sur l'exercice 2008.

Avec un redémarrage de l'activité sur le second semestre 2009, et un chiffre d'affaires total pour l'exercice de 15 574 K€ contre 14 664 K€ pour l'exercice précédent, la perte d'exploitation de l'exercice a pu être circonscrite à 616 K€, soit quasiment à la perte enregistrée sur le premier semestre (604 K€).

Le résultat financier ressort à - 88 K€ contre un bénéfice de 330 K€ pour l'exercice précédent lié à un abandon de créance financier consenti dans le cadre du plan de continuation.

Avec un résultat exceptionnel nul, le résultat net ressort à - 522 K€ contre un bénéfice de 1 195 K€ pour l'exercice précédent.

Echéancier des comptes fournisseurs

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'établissent à 3 509 K€ à la clôture.

Leur échéancier est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dettes fournisseurs	Dettes fournisseurs RJ	Total
Echus au 31/12/2009	1 382 (*)		1 382
Payables avant le 31/01/2010	764		764
Payables avant le 28/02/2010	551		551
Payables après le 28/02/2010	192	1 101	1 293
Autres	300		300
Factures non parvenues	320		320
Total	3 509	1 101	4 610

(*) dont des dettes fournisseurs vis-à-vis du groupe à hauteur de 917 K€.

Les dettes fournisseurs présentées dans la colonne « Autres » se rapportent aux effets à payer.

Indicateurs de performance et de risques

Situation de l'endettement financier

	Solde au 31/12/2009	Solde au 31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6	0
Dettes Factor	3 666	4 366
Dettes RJ	4 421	5 879
Compte courant FINANCIERE TONNA	1 213	1 062
Autres	-	17
Dette financière brute	9 306	11 324
Avances (DARGENT, factors)	(792)	(1 115)
Valeurs mobilières de placement	(10)	(10)
Trésorerie	(127)	(231)
Dette financière nette	8 377	9 968

Facteurs de risques

La société TONNA ELECTRONIQUE a établi ses comptes 2009 conformément à la convention comptable de continuité de l'exploitation.

Il est renvoyé à la lecture de l'annexe aux comptes sociaux 2009 pour l'appréhension des risques susceptibles de peser sur l'exploitation (§ 3.2 – Principes généraux).

Concernant les autres facteurs de risques auxquels la société TONNA ELECTRONIQUE est susceptible d'être confrontée, le **risque de liquidité** est le plus important :

Risque lié au non respect du plan de continuation.

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2009, il reste 4 421 K€ de dettes remboursables sur 10 ans (contre 5 879 K€ au 31/12/2008), dont 822 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 1 654 K€ au 31/12/2008).

La société considère néanmoins qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois), et ce d'autant plus si la requête en modification du plan présentée par la société est acceptée (cf. § 7.5. Evénements post-clôture de l'annexe aux comptes annuels).

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor CGA. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 3 957 K€ au 31 décembre 2009 (contre 5 005 K€ au 31/12/2008).

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export après acceptation du client par le factor, utilisée à hauteur de 107 K€ au 31 décembre 2009 (contre 360 K€ au 31/12/2008).

Les autres risques portent sur les risques de change, de taux et de crédit :

Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont désormais réalisés auprès de la société PSI qui les approvisionne pour le compte de TONNA.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

Risque de taux

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 715 K€ (contre 474 K€ au 31/12/2008).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des 5 premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

Evénements post-clôture

La société a déposé le 14 avril 2010 une requête en modification du plan de continuation en application de l'article L. 626-26 du code de commerce.

En effet, le projet de plan de continuation prévoyait un retour à l'équilibre en 2008 et une progression du chiffre d'affaires dès 2009.

Cependant, les retards successifs dans l'élaboration du plan de redressement n'ont abouti à une décision du tribunal que le 15 mai 2008, ce qui a complètement remis en cause la prévision 2008. La poursuite de la perte de clientèle dans un climat incertain a décalé d'environ un an les prévisions de vente.

L'exercice 2009 a malheureusement été impacté par la crise économique. La crise du secteur du bâtiment a notamment connu un fort ralentissement, ce qui a pénalisé les segments d'activité Collectif - Portier/Sécurité et Réseaux.

L'audience aux fins d'examen de la requête a été fixée au 27 mai 2010.

L'information de l'actionnaire

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social depuis l'exercice 2006. Nous vous précisons cependant, que du fait de sa situation de redressement judiciaire puis de redressement, la société n'a pas, conformément à la réglementation, l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans le délai imparti de deux ans, soit au 31 décembre 2009 (article L 225-248 dernier alinéa du code de commerce).

Affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 521 619,06 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur passerait de 15 907 738,55 euros à 16 429 357,61 euros.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détentrices du capital social au 31 décembre 2009 :

- pour plus de la moitié du capital social (et des droits de vote) :

FINANCIERE TONNA S.A. - 36, avenue Hoche 51100 REIMS
433 374 915 RCS REIMS

- pour plus du vingtième du capital :

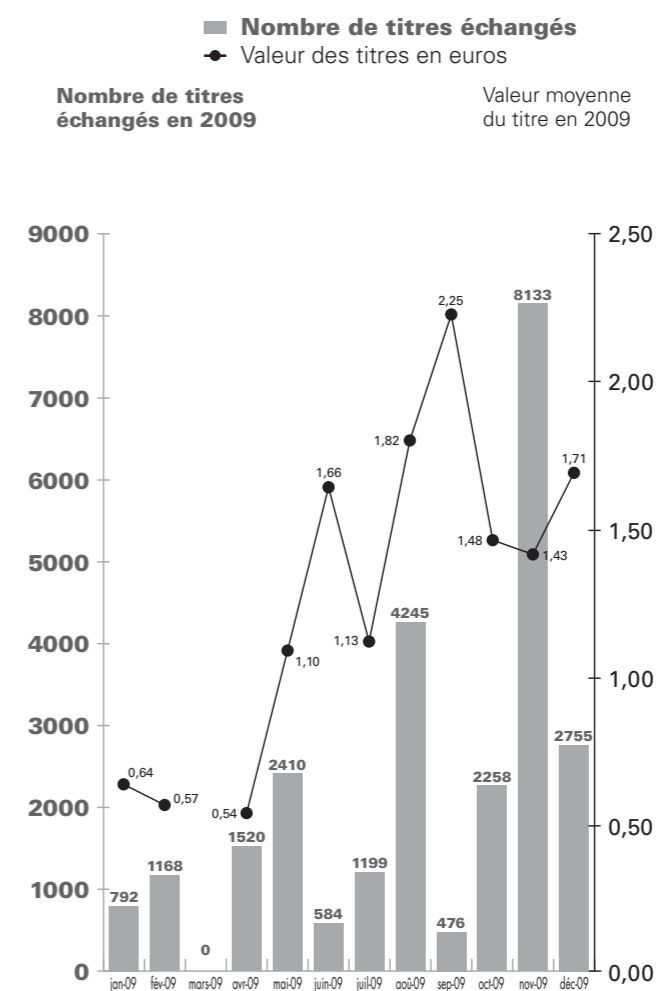
HF COMPANY S.A. - Node Park Touraine 37310 TAUXIGNY
405 250 119 RCSTOURS

La société ne détient pas d'actions propres ni de participations croisées. Elle ne compte pas d'actionnaires salariés.

Evolution du cours de bourse

Le capital social s'élève à 7 196 432 euros divisé en 449 777 actions de 16 euros de nominal chacune.

Le cours moyen observé durant l'exercice est représenté dans le graphique ci-dessous :



Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Etat des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux

Monsieur Bruno PROUST, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE
Rémunération versée par la société en 2009 : Néant

Avantages en nature octroyés en 2009 : Néant

Autres mandats ou fonctions exercées :

Président de la société holding FINANCIERE PONTOISE SAS

Rémunération versée par la société en 2009 : 58 453 euros

Président des sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES SAS, ANTENNES FT SAS, ELAP SAS, SAT INDUSTRIE SAS et UTEM SARL

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Bruno PROUST ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué de la société TONNA ELECTRONIQUE

Rémunération totale versée par la société en 2009 : 77 623 euros (rémunération fixe exclusivement)

Avantages en nature octroyés en 2009 : Néant

Autres mandats ou fonctions exercées :

Directeur Général Délégué de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Patrice PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

La société de droit italien ACET S.R.L., administrateur personne morale de la société TONNA ELECTRONIQUE, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

La société ACET S.R.L. et Monsieur Gabriele BOSCHETTI ne perçoivent aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées en dehors du groupe :

Administrateur et directeur commercial de la société ACET S.R.L.

Monsieur Thierry PETIT, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Autres mandats ou fonctions exercées en dehors du groupe :

Attaché commercial au sein de la société CANAL+ DISTRIBUTION

Monsieur Pascal POCHON, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

Directeur commercial de la société ELAP SAS

Monsieur Franck TONNA, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

Autres mandats ou fonctions exercées :

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de cette société.

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

a) Nature des indications	2009	2008	2007	2006	2005
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432
Nombre d'actions - ordinaires	449 777	449 777	449 777	449 777	449 777
II - Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 574 067	14 663 522	15 425 831	21 977 657	22 091 292
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(504 396)	307 159	(4 205 880)	(2 206 756)	(2 405 943)
Impôts sur les bénéfices	182 412		(18 750)	(18 750)	(18 750)
Dot. aux amortissements et provisions	(199 635)	(887 514)	403 204	1 053 158	733 026
Résultat net	(521 619)	1 194 674	(4 627 834)	(3 278 664)	(3 157 719)
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. aux amortissements et provisions	(1)	1	(9)	(5)	(5)
Résultat après impôt, participation, dot. aux amortissements et provisions	(1)	3	(10)	(7)	(7)
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés	73	75	76	132	139
Masse salariale	2 629 701	2 707 483	4 560 643	4 706 752	4 692 209
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 233 068	1 239 471	1 673 804	2 229 750	2 202 225

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par l'article 7 de l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport approuvé par le Conseil d'Administration et qui restera joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

En outre, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le présent rapport indique les limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport a été préparé par la Direction Générale avec la contribution des directions juridique et comptable.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration. La société fait appel public à l'épargne depuis 1984 et est cotée sur le marché d'Euronext Paris, Compartiment C.

La composition du Conseil, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans, a été portée de 4 à 6 membres suite à la réorganisation des pouvoirs opérée le 15 mai 2008 à la suite de l'arrêté du plan de redressement et de la mise en œuvre de la cession de contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Monsieur Bruno PROUST, Président, Directeur Général

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué

La société de droit italien ACET SRL, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

Monsieur Thierry PETIT

Monsieur Pascal POUCHON

Monsieur Franck TONNA

Depuis la date du 15 mai 2008, la Direction Générale de la société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, assisté du Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration ne compte aucun administrateur indépendant et aucun comité spécialisé. Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune demande d'évaluation du Conseil d'Administration n'a été mise en place par la société.

Durant l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises, au siège social, à l'effet de délibérer, à titre principal, sur les questions suivantes :

Conseil d'Administration du 12/02/2009 :	Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2009
Conseil d'Administration du 04/03/2009 :	Réponses aux questions écrites d'un actionnaire
Conseil d'Administration du 09/03/2009 :	Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/03/2009
Conseil d'Administration du 23/04/2009 :	Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2008 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/06/2009
Conseil d'Administration du 21/09/2009 :	Examen et arrêté des comptes semestriels 2009
Conseil d'Administration du 21/12/2009 :	Budget 2010

Le taux de présence aux réunions du Conseil ressort à 75 %.

Les commissaires aux comptes sont convoqués et assistent à chacune des réunions du Conseil d'Administration. Il en est de même des représentants du comité d'entreprise.

Les modes de convocation et de participation aux assemblées générales figurent respectivement aux articles 26 et 28 des statuts.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence en rémunération de leur activité au Conseil.

2. Rémunération des mandataires sociaux

Parmi les mandataires sociaux, seul le Directeur Général Délégué perçoit une rémunération, à l'exclusion de toute autre avantage en nature ou autre.

De même, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature ou autre.

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a arrêté aucune règle spécifique pour déterminer cette rémunération. La rémunération de Monsieur Patrice PETIT est inchangée par rapport à la rémunération fixe perçue en son ancienne qualité de Directeur de Division.

3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Nous vous rappelons que les statuts limitent les fonctions du Directeur Général. Du fait du cumul des fonctions de Président et Directeur Général, la limitation s'applique au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Aux termes de l'article 20 des statuts, doivent en effet être autorisées par une décision préalable du Conseil d'Administration les questions énumérées ci-après :

- la constitution de toute hypothèque sur tous biens immobiliers de la société ;

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

- l'acquisition de tout ou de la majeure partie des biens de toute autre société ou entreprise ainsi que toute procédure de fusion ou d'absorption, la conclusion de tout accord de société en participation, d'entreprise conjointe ou de rapprochement avec d'autres sociétés ;
- l'acquisition, la prise en location-gérance ou la cession de tout fonds de commerce, d'immeubles ou d'actifs sociaux ;
- la prise de toute participation ou la cession de toute participation dans toute société ou groupement ainsi que la création de toute filiale ;
- l'approbation des budgets annuels ainsi que leurs modifications et révisions.

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'article 31 des statuts instaure un droit de vote double attribué à toute action entièrement libérée faisant l'objet d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

4. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de convocation, de réunion et d'organisation des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la description des principaux pouvoirs desdites assemblées figurent aux articles 26, 27, 28, 29, 33 et 34 des statuts.

5. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

5.1. Préambule

5.1.1. Définition et limites du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

5.1.2. Modalités de préparation du présent rapport

Le présent rapport expose de manière plus descriptive qu'évaluative le système de contrôle interne de la société.

La société ne s'est notamment pas appuyée sur le cadre de référence recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers pour les petites et moyennes valeurs.

5.1.3. Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la stratégie et la politique de l'entreprise. Le Directeur Général est chargé de son exécution.

5.2. Présentation des principaux facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques et considère que le risque de liquidité est le plus important. Elle renvoie à l'examen de l'annexe aux comptes annuels 2009 pour l'examen des risques de change, de taux et de crédit qui n'impliquent, selon elle, pas de risques significatifs (cf. § 6 – Facteurs de risques de l'annexe aux comptes sociaux).

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2009, il reste 4 421 K€ de dettes remboursables sur 10 ans, dont 822 K€ à rembourser à moins d'un an.

La société considère néanmoins qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois), et ce d'autant plus qu'elle a présenté le 14 avril 2010 une requête en modification du plan.

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 3 957 K€ au 31 décembre 2009.

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export, utilisée à hauteur de 107 K€ au 31 décembre 2009.

Enfin, et de manière récurrente, la société est confrontée à des risques conjoncturels et structurels :

- Prévision budgétaire difficile dans un environnement fortement fluctuant, amplifié par la crise économique.
- Existence de deux progiciels informatiques nécessitant la mise en place d'interfaces.

5.3. Gestion des risques et présentation des principales procédures du contrôle interne

Comme exposé ci-avant, le principal facteur de risques pour la société est constitué par le risque de non respect du plan de continuation. Une attention toute particulière est portée à ce risque par un suivi de la situation de trésorerie scrupuleux.

Au niveau de la gestion des risques, les actions entreprises au cours des exercices précédents ont été poursuivies en 2009 notamment en matière de suivi de trésorerie.

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

5.3.1. Les acteurs du contrôle interne

Il est rappelé que suite à la restructuration opérée en début de période d'observation, au premier trimestre 2007, seules deux divisions opérationnelles ont été maintenues :

- une division commerciale unique,
- le site des réalisations industrielles, comprenant la Recherche et Développement.

La Direction Administrative et Financière est centralisée au niveau de la Direction Générale. Elle s'appuie sur les compétences internes en comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, juridique et social.

5.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Outre les procédures détaillées ci-dessous, le contrôle s'effectue par des réunions régulières animées par la Direction Générale avec les opérationnels (suivi affaires, actualisation des prévisions ...).

Un compte d'exploitation mensuel est établi pour chacune des deux divisions opérationnelles ci-dessus et la structure.

La société dispose d'un manuel de procédures, complété en matière financière et de gestion budgétaire par plusieurs procédures, formalisées ou non, que l'on peut classer en deux catégories : procédures administratives et procédures opérationnelles (liste non exhaustive) :

Les procédures administratives :

- Procédure des engagements de dépenses ;
- Procédure des notes de frais ;
- Procédure sécurisée de règlements ;
- Relance des retards de règlement Clients (à noter le recours parallèle pour partie des créances à l'affacturage sans recours).

Les procédures opérationnelles :

- Procédure d'inventaire physique ;
- Procédure de sauvegarde informatique ;
- Entretiens annuels avec chacun des membres du personnel ;
- Visa des contrats.

Un recueil regroupant les procédures formalisées ci-dessus a été établi et est complété au fur et à mesure.

La société veille à la protection de son image et de son savoir-faire industriel par une politique de propriété industrielle concertée avec un cabinet spécialisé en propriété industrielle ; elle est titulaire d'un portefeuille de brevets et marques.

La sauvegarde des actifs immobiliers et de l'outil de travail est assurée par la souscription d'une police Multirisques industrielle offrant des garanties Valeur à neuf et Pertes d'exploitation.

5.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière

L'information comptable et financière et son traitement informatique sont centralisés.

L'ensemble des tâches de comptabilité et de paie est exercé en interne, sous le contrôle de la Direction Générale, à l'aide de programmes développés par la Direction Informatique.

La trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien.

5.4.2. Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges font l'objet d'un suivi particulier.

5.4.3. Contrôle des informations comptables et financières

En tant que société cotée, la société est tenue de publier, diffuser et déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un ensemble exhaustif d'informations (informations réglementées), revu par ses commissaires aux comptes.

5.4.4. La procédure de redressement judiciaire

Le jugement du 15 mai 2008 arrétant le plan de redressement par voie de continuation de la société a nommé la SCP DARGENT MORANGE TRIMANT en la personne de Maître DARGENT, Commissaire à l'exécution du plan, pour veiller à la bonne exécution du plan de continuation et rendre compte de sa mission semestriellement.

La société veille tout particulièrement au respect du plan de continuation et a abondé mensuellement en 2009 le compte du Commissaire à l'exécution du plan pour le règlement des échéances prévues au titre du plan.

Bilan au 31 décembre 2009

Actif	Notes	2009		2008
		Brut	Amortissements et provisions	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	4.1			
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		1 474	1 444	30
Immobilisations corporelles	4.2			
Terrains		20		20
Constructions		2 273	1 520	753
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 929	1 831	98
Autres immobilisations corporelles		754	743	11
Immobilisations corporelles en cours		-	-	0
Immobilisations financières	4.3			
Participations		10	10	0
Autres titres immobilisés		207	207	0
Prêts		118	117	1
Autres		71	4	67
		6 857	5 876	980
Actif circulant	4.4			
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements		2 062	889	1 173
En-cours de production (biens et services)		1 206	466	740
Produits intermédiaires et finis		1 127	344	783
Marchandises		1 784	574	1 210
Avances et acomptes versés sur commande		47		47
Créances	4.5			
Créances clients et comptes rattachés		942	227	715
Autres créances		2 103	12	2 091
Valeurs mobilières de placement	4.6	10		10
Disponibilités		127		127
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	4.8	83		83
		9 492	2 512	6 980
TOTAL GENERAL		16 348	8 389	7 960

Bilan au 31 décembre 2009

Passif	Notes	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres			
Capital (dont versé : 7196 K€)		7 196	7 196
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 854	2 854
Ecarts de réévaluation		41	41
Réserves			
Réserve légale		157	157
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves		3 398	3 398
Report à nouveau		(15 908)	(17 102)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte (-))		(522)	1 195
	4.9	(2 783)	(2 261)
Autres fonds propres			
Avances conditionnées de l'Etat		0	0
		0	0
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges		44	39
	4.10	44	39
Dettes (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4.11	6	46
Emprunts et dettes financières divers	4.11	1 227	1 073
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.12	4 610	4 101
Dettes fiscales et sociales	4.12	4 309	4 621
Autres dettes	4.12	546	566
Compte de régularisation			
Produits constatés d'avance		0	11
	4.12	10 699	10 427
TOTAL GENERAL		7 960	8 205

(1) dont à plus d'un an : 3 609 K€ (hors compte courant)

dont à moins d'un an : 5 877 K€ (hors compte courant)

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 6 K€

Compte de résultat 2009

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008
Produits d'exploitation			
Ventes marchandises, produits finis et prestations de services		10 672	8 865
Production vendue (biens et services)		4 902	5 798
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation : 1 068 K€)	5.1	15 574	14 664
Production stockée		11	58
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		20	0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		179	800
Autres produits		158	2 058
Total des produits d'exploitation		15 942	17 580
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	7 771		7 092
Variation de stock	(340)		(676)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 827		2 317
Variation de stock	33		7
Autres achats et charges externes	5.2	2 819	3 189
Impôts, taxes et versements assimilés		274	263
Salaires et traitements		2 630	2 707
Charges sociales		1 233	1 239
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		124	98
Sur actif circulant : dotations aux provisions		139	219
Pour risques et charges : dotations aux provisions		5	30
Autres charges		44	181
Total des charges d'exploitation		(16 558)	(16 667)
Résultat d'exploitation	5.2	(616)	914
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits financiers			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		4	374
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	594
Différences positives de change		0	0
Sous-total		4	969
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	24
Intérêts et charges assimilées		92	615
Différences négatives de change		0	0
Sous-total		(92)	(639)
Résultat financier	5.3	(88)	330
Résultat courant avant impôts			
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		6	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Sous-total		6	0
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		6	31
Sur opérations en capital		0	17
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Sous-total		(6)	(49)
Résultat exceptionnel	5.4	0	(49)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôt sur les bénéfices		182	
Total des produits		15 951	18 550
Total des charges		(16 473)	(17 355)
RESULTAT NET		(522)	1 195

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. Présentation de l'activité

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext PARIS (compartiment C).

La Direction Générale est exercée par un Président Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

Les comptes annuels 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2010. Ils devront être approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires. Il est rappelé que la société TONNA ELECTRONIQUE ne comptant plus de filiales depuis le 31 décembre 2008 et n'ayant pas l'intention d'en créer de nouvelles à court et moyen terme, elle n'établit plus de comptes consolidés à compter de l'exercice 2009.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées, comme en 2008, dans un contexte économique dégradé et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées dans l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

TONNA ELECTRONIQUE intervient sur un secteur unique d'activité, l'équipement audiovisuel, composé des principaux segments d'activité suivants :

- TV Individuel regroupant TV Individuel Terrestre (TVT) et TV Individuel Satellite (TVS)

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux audiovisuels : antennes terrestres et satellites et accessoires, connectique, mécanique de fixation, amplificateurs, récepteurs satellites, adaptateurs TNT.

- TV Collectif (TVC)

TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux TV, adaptée aux différentes configurations d'habitat collectif : commutateurs, voies de traitement de tête, amplificateurs, passifs de distribution, câbles et connecteurs.

- Portier / Sécurité

TONNA propose une gamme complète de portiers audio et vidéo, d'équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance résidentielle.

- Réseaux regroupant les Réseaux Câblés (RCU) et les Réseaux Institutionnels (RCI)

L'offre RCU se limite désormais à la fourniture de matériels : démodulateurs QPSK et modulateurs QAM pour tête de réseau numérique ; émetteurs et récepteurs optiques ; amplificateurs ; équipements de supervision.

L'offre RCI porte sur la fourniture de dispositifs de distribution de la télévision à accès contrôlé sur réseau coaxial et sur IP (gammes VISICRYPT et VISIMEDIA).

Exercice clos le 31 décembre 2009

2. Faits significatifs

L'exercice 2009 coïncide avec le premier exercice de 12 mois du plan de redressement par voie de continuation après son arrêté tardif, le 15 mai 2008, par le Tribunal de Commerce de REIMS. Cet arrêt tardif a contribué à retarder le redémarrage de l'activité de la société.

L'exercice 2009 s'inscrit de plus dans un contexte économique dégradé du fait de la poursuite de la crise qui frappe l'économie depuis le deuxième semestre 2008.

L'exercice 2009 intègre un produit d'impôt (crédit impôt recherche) à hauteur de 182 K€.

Dans cet environnement difficile, la société a cependant parfaitement respecté les obligations lui incombant au titre du plan de continuation (A) et enregistre un chiffre d'affaires en progression de + 6,21 % par rapport à l'exercice 2008, confirmant un redémarrage de l'activité sur le second semestre 2009 (B).

A) Respect du plan de continuation

Il est rappelé qu'aux termes du jugement du 15 mai 2008, le Tribunal de Commerce de REIMS a fixé à 10 ans la durée du plan de continuation et au 15 mai 2009 la première échéance du plan pour les créanciers ayant privilégié un règlement à 100 % de leur créance ; la date du 15 mai 2009 constituant également l'échéance de 10 % des membres des comités Fournisseurs et Etablissements de crédit et la seconde échéance des créances réglées à hauteur de 40 %.

Par ailleurs, la société avait obtenu de régler en 24 mensualités à compter du 15 mai 2008 la créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires née des indemnités de rupture versées au personnel licencié au cours de la période d'observation puis lors de l'arrêté du plan de redressement.

L'échéance du 15 mai 2009 a ainsi été réglée au 15 mai 2009 pour un montant de 543 K€.

Dans le souci de ne pas obérer sa trésorerie dans l'environnement de crise économique, la société a sollicité du CGEA d'AMIENS un délai supplémentaire pour l'apurement de la créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires, ce qui lui a été accordé en juillet 2009.

Le terme de l'échéancier a ainsi été porté du 15 avril 2010 au 15 février 2011 et le montant des échéances mensuelles ramené de 39,3 K€ à 19,6 K€.

L'exercice 2008 était impacté des effets du plan de continuation ce qui rend la comparabilité avec 2009 plus difficile.

Les impacts des décisions du tribunal enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2008, par niveau de résultat, sont présentés dans le tableau suivant :

	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat net
Abandons de créances	2 036	360	2 396
Mesures de restructuration	(195)	-	(195)
Total	1 841	360	2 201

Exercice clos le 31 décembre 2009

Hors effet du plan en 2008, les différents niveaux de résultat évoluent de la façon suivante entre 2008 et 2009 :

	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat net
2008	(927)	(30)	(1 006)
2009	(616)	(88)	(522)
Variations	311	(58)	484

B) Redémarrage de l'activité sur le second semestre 2009

L'année 2009 a démarré dans le contexte de crise économique générale, lequel a perduré durant l'exercice. Le secteur du bâtiment a connu un fort ralentissement et l'absence de construction de logements et de réalisation de projets tertiaires a pénalisé les segments d'activité Collectif – Portier/Sécurité et Réseaux.

Dans cette conjoncture difficile, et après un premier semestre ayant peine à progresser (CA de 7 560 K€ au 30 juin 2009 contre un CA de 7 503 K€ au 30 juin 2008), l'exercice 2009 enregistre cependant une progression de 6,21 % du chiffre d'affaires (CA de 15 574 K€ au 31 décembre 2009 contre CA de 14 664 K€ au 31 décembre 2008), avec des réalisations contrastées suivant les segments :

- Forte progression de la TV Individuel (Terrestre et Satellite) (+ 53,34 % par rapport à 2008) principalement liée à une forte croissance des ventes d'adaptateurs TNT et au développement de l'offre TNT par satellite ;
- Développement de la TV Collectif (+ 8,56 % par rapport à 2008) favorisé par la rénovation des installations dans l'habitat collectif pour recevoir la TNT ;
- Poursuite de la croissance de l'activité Portier / Sécurité (+ 7,80 % par rapport à 2008) portée par la loi Handicap destinée à faciliter l'accès aux immeubles dotés de systèmes d'interphonie pour les personnes handicapées ;
- Recul des Réseaux (- 24,14 % par rapport à 2008) avec cependant un redémarrage de l'activité des câblo-opérateurs sur le deuxième semestre 2009.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel comptable

La société TONNA ELECTRONIQUE n'est plus tenue à l'établissement de comptes consolidés depuis l'exercice 2009.

Les normes IFRS n'étant applicables qu'aux seuls comptes consolidés, les comptes sociaux de la société TONNA ELECTRONIQUE sont établis selon le référentiel comptable applicable en France.

Exercice clos le 31 décembre 2009

3.2. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis selon les règles et méthodes résultant du Plan Comptable Général adopté le 29 avril 1999 par le Comité de la Réglementation Comptable et à jour des règlements postérieurs dudit Comité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le Tribunal de Commerce de REIMS comme indiqué dans la partie 2 « Faits significatifs ».

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- Respect du plan par l'actionnaire majoritaire ;
- Progression du chiffre d'affaires en 2010 ;
- Maintien des marges à un niveau équivalent à 2009.

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non respect de ces hypothèses.

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3. Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de contrats de développement entièrement amortis, de concessions et brevets amortissables sur 5 ans et de logiciels ainsi que des frais de recherche et développement engagés pour le développement de deux logiciels, dont la durée d'amortissement est calculée sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Exercice clos le 31 décembre 2009

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de chaque immobilisation. Les durées des principales immobilisations sont les suivantes :

Gros œuvre :	60 ans
Aménagements :	40 ans
Agencements :	20 ans
Installations générales, mobilier :	10 ans
Matériel de transport, matériel et outillage :	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction des risques encourus ; des dépréciations de titres sont constatées lorsqu'il s'avère que la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence aux capitaux propres ou aux perspectives de résultats futurs, est inférieure au coût d'acquisition desdites participations.

b) Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, comprenant le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal.

La comptabilisation des stocks de matières premières est faite selon la méthode FIFO.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont valorisés à leur coût de revient étant précisé que :

- la part matière est affectée d'un coefficient global d'approvisionnement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice ;
- la part main d'œuvre est valorisée selon les coûts d'unité d'œuvre calculés au budget, tenant compte du niveau normal d'activité.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

c) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'ancienneté des créances et d'une estimation des risques.

Les créances et dettes libellées dans les devises des pays hors zone Euro sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change. Les pertes de change latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

Exercice clos le 31 décembre 2009

d) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur valeur boursière de fin d'année. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

e) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

f) Provisions

Les provisions sont constituées pour faire face à des litiges en cours et des garanties clients.

L'estimation du montant des provisions pour litiges correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. La provision pour garantie clients est calculée sur la base du taux de panne appliqué au nombre de produits vendus sous garantie.

g) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de trois composantes :

- les ventes de marchandises ;
- les ventes de produits finis ;
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre).

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en chiffre d'affaires dès leurs livraisons aux clients.

h) Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

i) Engagement pris en matière d'indemnité de départ en retraite

Il n'existe aucun régime particulier de retraite pour le personnel qui soit à la charge de la société. La Convention Collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite et dont le montant figure en engagements hors bilan.

Les principales hypothèses actuarielles sont au 31 décembre 2009 :

- un taux d'actualisation de 4,8%,
- une évolution annuelle des salaires de 2%,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Pour rappel, les principales hypothèses étaient les suivantes au 31 décembre 2008 :

- un taux d'actualisation de 5,1%,
- une évolution annuelle des salaires de 2%,
- et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Le personnel concerné a été classé par catégorie et ancienneté. Il est tenu compte du taux de rotation du personnel, de la probabilité de survie et de l'âge de départ à la retraite (65 ans).

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

j) Dépenses de recherche et développement

TONNA enregistre ses dépenses de recherche et développement directement en charge sur l'exercice. Le montant enregistré sur l'exercice 2009 s'élève à environ 550 K€.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2009
Frais de recherche et développement	481			481
Concessions brevets	555			555
Fonds de commerce	378			378
Autres immobilisations	60			60
Total valeurs brutes	1 474			1 474
Amortissements	(1 388)	(56)		(1 444)
Total valeurs nettes	86	(56)		30

4.2. Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes au 31 décembre 2009	Amortissements au 31 décembre 2009	Valeurs nettes au 31 décembre 2009
Terrains	20	-	20
Constructions	1 405	(679)	726
Installations et agencements	868	(841)	27
Matériel industriel et outillage	1 929	(1 831)	98
Installations et agencements divers	27	(27)	-
Matériel de transport	16	(16)	-
Mobilier et matériel de bureau	711	(700)	11
Total	4 976	(4 094)	882

Exercice clos le 31 décembre 2009

a) Variation des valeurs brutes

	Valeurs brutes au 31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2009
Terrains	20			20
Constructions	1 405			1 405
Installations et agencements	861	7	-	868
Matériel industriel et outillage	1 828	103	(2)	1 929
Installations et agencements divers	27			27
Matériel de transport	16			16
Mobilier et matériel de bureau	711	1	(1)	711
Total valeurs nettes	4 868	111	(3)	4 976

b) Variation des amortissements

	Amortissements au 31 décembre 2008	Dotation aux amortissements	Amortissements afférents aux éléments sortis	Amortissements au 31 décembre 2009
Terrains	-			
Constructions	644	35		679
Installations et agencements	833	8		841
Matériel industriel et outillage	1 819	14	(2)	1 831
Installations et agencements divers	27			27
Matériel de transport	16			16
Mobilier et matériel de bureau	691	10	(1)	700
Total valeurs nettes	4 030	67	(3)	4 094

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 31 décembre 2009 sont principalement constituées de dépôts de garantie et cautionnements.

Exercice clos le 31 décembre 2009

4.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit :

	Valeurs brutes au 31 décembre 2009	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2009	Valeurs brutes au 31 décembre 2008	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2008
Matières premières	2 062	(889)	1 173	2 095	(918)	1 177
En-cours de production	1 206	(466)	740	1 327	(420)	907
Biens et services	1 127	(344)	783	995	(352)	643
Marchandises	1 784	(574)	1 210	1 444	(531)	913
Total	6 179	(2 273)	3 906	5 861	(2 221)	3 640

Les stocks de l'usine de Mondelange correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock de travaux en cours. Ces stocks ont légèrement baissé sur l'exercice 2009.

Les stocks de marchandises ont continué à augmenter sur 2009 avec l'approvisionnement d'adaptateurs TNT.

4.5. Créances

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

Le poste « Clients » au 31 décembre 2009 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Clients et comptes rattachés	936	638
Dépréciation clients	(227)	(205)
Sous-total	709	433
Clients - Produits à facturer	6	41
Total	715	474

Aux termes des conditions générales de vente, les ventes aux clients s'effectuent avec clause de réserve de propriété.

Il existe deux contrats d'affacturage (avec la Compagnie Générale d'Affacturage pour la France et Cofacredit pour l'Export) dont la comptabilisation a pour effet de minorer les comptes clients du montant des factures cédées ; en contrepartie, les sociétés d'affacturage mettent un compte courant à la disposition de TONNA ELECTRONIQUE.

Au 31 décembre 2009, l'impact sur le poste « Clients » est une réduction de 4 093 K€ (contre 5 462 K€ au 31 décembre 2008).

Exercice clos le 31 décembre 2009

Le poste «Autres créances» au 31 décembre 2009 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Fonds de garantie et créances Factor	1 003	1 890
Divers produits à recevoir	30	5
Créances fiscales	366	171
Fournisseurs, avoirs à recevoir	428	86
Créances sociales	24	27
Divers	252	397
Autres créances brutes	2 103	2 576
Dépréciation (poste divers)	(12)	(15)
Autres créances nettes	2 091	2 561

4.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est proche de leur valeur comptable. Elles représentent des encours cautions dans le cadre de marchés, dont les valeurs comptable et de marché s'élèvent respectivement à 9,6 K€ et 10,6 K€ au 31 décembre 2009 (contre respectivement 9,6 K€ et 10,5 K€ au 31 décembre 2008).

4.7. Produits à recevoir

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances clients et comptes rattachés	6	41
Autres créances		
- Créances fournisseurs	428	86
- Créances sociales	4	1
- Créances fiscales	234	45
- Créances diverses	30	5

4.8. Charges constatées d'avance

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Charges d'exploitation	83	82

Exercice clos le 31 décembre 2009

4.9. Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, le capital social de TONNA ELECTRONIQUE se compose de 449 777 actions au nominal de 16 euros.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	Montant au 31 décembre 2008	Affectation des résultats aux réserves	Résultat 2009	Montant au 31 décembre 2009
Capital	7 196			7 196
Primes d'émission, de fusion	2 854			2 854
Réserve réévaluation et réserve légale	198			198
Autres réserves	3 398			3 398
Report à nouveau	(17 102)	1 195		(15 907)
Résultat de l'exercice	1 195	(1 195)	(522)	(522)
Total	(2 261)	-	(522)	(2 783)

4.10. Provisions

Les provisions se détaillent de la manière suivante :

	31 décembre 2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2009
Provisions pour litiges personnel	14	5			19
Provisions pour litiges hors personnel	5				5
Provisions pour garanties clients	20				20
Total	39	5	-	-	44

4.11. Emprunts et dettes financières

	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A 5 ans et plus	Total
Comptes bancaires créditeurs	6	-	-	6
Dépôts et cautionnements	4	10	-	14
Total hors compte courant	10	10	-	20

Le compte courant vis-à-vis de la société FINANCIERE TONNA s'élève au 31 décembre 2009 à 1 213 K€ (compte courant non rémunéré destiné initialement à être intégré au capital de la société TONNA ELECTRONIQUE dans le cadre d'une augmentation de capital).

Exercice clos le 31 décembre 2009

4.12. Autres dettes

a) Les dettes RJ

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
RJ Dettes de personnel	33	29	58	120
RJ Remboursement AGS	315	401	723	
RJ Dettes organismes sociaux	201	185	502	2 327
TVA			268	
RJ Dettes fiscales	19	110	331	728
RJ Passif fournisseurs	239	76	786	1 101
RJ Passif Clients	2	1	20	
RJ Passif divers débiteurs	13	36	73	145
Total hors compte courant	822	838	2 761	4 421

b) Les autres dettes

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Personnel et comptes rattachés	368			368
SS et organismes sociaux	258			
Charges à payer	200			458
Autres impôts et assimilés	84			
Taxe sur valeur ajoutée	224			308
Fournisseurs et comptes rattachés	3 509			3 509
Autres dettes	401			401
Acomptes reçus	1			1
Total hors compte courant	5 045	-	-	5 045

4.13. Charges à payer

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	6	6
Dettes fournisseurs	620	389
Personnel et comptes rattachés	347	338
Sécurité sociale et organismes sociaux	200	199
Etat et collectivités	8	38
Autres dettes	401	382

Exercice clos le 31 décembre 2009

4.14. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	11	38		
Capital souscrit, appelé - non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 213	1 062		
Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 849	828		
Autres dettes				
Produits de participation				
Autres produits financiers				
Charges financières				

4.15. Filiales et participations

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2009

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires

TONNA ELECTRONIQUE est constitué d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Les informations fournies correspondent aux zones de vente :

	2009	2008
France	14 506	13 446
Export	1 068	1 217
Total	15 574	14 663

Les transferts de charges se rapportent à des remboursements IJSS (34 K€), de formation continue (12 K€) et à des facturations de charges locatives et d'hébergement informatique (64 K€).

Les autres produits concernent essentiellement un abandon de créance complémentaire pour 89 K€, une régularisation de charges liée à la formation continue pour 7 K€ et un produit lié à des créances non produites au passif pour 52 K€.

5.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2009 est une perte de 616 K€ contre un bénéfice de 914 K€ au 31 décembre 2008.

Les principaux postes de charges externes se décomposent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Sous-traitance	912	1 094
Transport	422	464
Déplacements	197	204
Entretien et fournitures	232	227
Publicité	191	175
Loyers	301	263
Télécom	122	118
Personnel intérimaire	17	12
Honoraires et commissions	279	498
Assurances	79	79
Divers	67	55
Total	2 819	3 189

Exercice clos le 31 décembre 2009

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice 2009 est le suivant :

	KPMG Audit	Laurent PATE
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	37	19
Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	-	-
Total	37	19

5.3. Résultat financier

Le résultat financier 2009 est une perte de 88 K€ contre un bénéfice de 330 K€ pour l'exercice précédent lié à un abandon de créance financier en 2008.

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2009 est nul contre une perte de 49 K€ pour l'exercice précédent.

5.5. Situation fiscale de la société

Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés cumulés s'élèvent à 19 434 K€ au 31 décembre 2009 contre 18 527 K€ au 31 décembre 2008.

6. Facteurs de risques

6.1. Risque de liquidité

Risque lié au non respect du plan de continuation

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2009, il reste 4 421 K€ de dettes remboursables sur 10 ans (contre 5 879 K€ au 31/12/2008), dont 822 K€ à rembourser à moins d'un an (contre 1 654 K€ au 31/12/2008).

La société considère néanmoins qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois), et ce d'autant plus si la requête en modification du plan présentée par la société est acceptée (cf. § 7.5. Evénements post-clôture).

Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor CGA. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 3 957 K€ au 31 décembre 2009 (contre 5 005 K€ au 31/12/2008).

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export après acceptation du client par le factor, utilisée à hauteur de 107 K€ au 31 décembre 2009 (contre 360 K€ au 31/12/2008).

Exercice clos le 31 décembre 2009

6.2. Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont désormais réalisés auprès de la société PSI qui les approvisionne pour le compte de TONNA.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

6.3. Risque de taux

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

6.4. Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 715 K€ (contre 474 K€ au 31/12/2008).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des 5 premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

7. Autres éléments

7.1. Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 77 K€.

7.2. Effectif

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Cadres et assimilés cadres	43	43
Techniciens	23	22
Ouvriers et employés	7	10
Total	73	75

Exercice clos le 31 décembre 2009

7.3. Engagements hors bilan

Les engagements donnés se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Indemnités de fin de carrière (1)	300	274
Cautions Société Générale	30	46
Nantissements sur titres	10	10
Abandons de créances consentis	-	2 396

(1) dont concernant les dirigeants : 13 K€.

Le montant de l'encours factor non garanti s'élève à 740 K€ au 31 décembre 2009 contre 1 145 K€ au 31 décembre 2008.

Concernant les engagements reçus, il est rappelé que le plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE prévoyait un montant total d'apports de 1 940 K€ via la FINANCIERE TONNA, dont 1 640 K€ par la société FINANCIERE PONTOISE, 200 K€ par la fratrie PETIT et 100 K€ par la société ACET S.R.L., et dont 1 200 K€ étaient destinés à une augmentation de capital réservée à la société FINANCIERE TONNA, laquelle n'a pu être réalisée, ce montant ayant cependant été apporté en compte courant (cf. communiqués des 6 et 30 mars 2009).

Les engagements financiers souscrits dans le cadre du plan de continuation ont été réalisés pour un montant de 1 695 K€, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'était engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation et à verser le solde de 245 K€ au fur et à mesure des besoins en fonds de roulement de TONNA ELECTRONIQUE.

Par ailleurs, le groupe FINANCIERE PONTOISE a soutenu la société TONNA ELECTRONIQUE par du crédit fournisseurs au delà de l'engagement souscrit dans le cadre du plan de redressement (1 846 K€ au 31 décembre 2009 au lieu des 400 K€ prévus au plan).

Enfin, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'assemblée générale arrêtant les comptes 2010.

Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés de la société au 31 décembre 2009 est de 7 421 heures (contre 6 431 heures au 31/12/2008).

Médailles du travail

La société n'a constaté aucune provision pour le risque lié au passif des médailles du travail, cette obligation n'étant prévue ni par la convention collective, ni par un accord d'entreprise et ne résultant d'aucun usage.

Exercice clos le 31 décembre 2009

7.4. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

FINANCIERE PONTOISE
Société par actions simplifiée au capital de 490 000 euros
Siège social : 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE
420 988 305 R.C.S. TROYES

7.5. Evénements post-clôture

La société a déposé le 14 avril 2010 une requête en modification du plan de continuation en application de l'article L. 626-26 du code de commerce.

En effet, le projet de plan de continuation prévoyait un retour à l'équilibre en 2008 et une progression du chiffre d'affaires dès 2009.

Cependant, les retards successifs dans l'élaboration du plan de redressement n'ont abouti à une décision du tribunal que le 15 mai 2008, ce qui a complètement remis en cause la prévision 2008. La poursuite de la perte de clientèle dans un climat incertain a décalé d'un an les prévisions de vente.

L'exercice 2009 a malheureusement été impacté par la crise économique. La crise du secteur du bâtiment a notamment connu un fort ralentissement, ce qui a pénalisé les segments d'activité Collectif – Portier/Sécurité et Réseaux.

L'audience aux fins d'examen de la requête a été fixée au 27 mai 2010.

sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tonna Electronique – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- la société n'établit plus de comptes consolidés comme indiqué dans les notes 1 et 3.1 de l'annexe ;
- l'existence d'une incertitude relative à la continuité de l'exploitation, comme présentée note 3.2 ;
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant note 4.12 ;
- le tableau note 2.A) présentant l'évolution entre 2008 et 2009 des différents niveaux de résultat hors incidence (en 2008) des mesures retenues par le plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009 (cf. note 3.2). La stabilité des marchés de l'équipement audiovisuel ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2009

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation ;
- la note 3.3.b expose les règles et méthodes comptables relatives aux stocks et aux dépréciations sur ces stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les principales hypothèses sur lesquelles se fondent les dépréciations sur stocks et à revoir les calculs effectués par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 27 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 27 avril 2010

LAURENT PATE

Laurent Paté
Associé

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Tonna Electronique Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tonna Electronique et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 27 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 27 avril 2010

LAURENT PATE

Laurent Paté
Associé

sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES

La SA TONNA ELECTRONIQUE a conclu une convention portant remise de fin d'année sur les achats effectués auprès de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES. Cet accord prévoit pour l'exercice 2009, et en contrepartie des achats réalisés par votre société, la perception d'une remise fixée à 8% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES.

A ce titre un avoir à recevoir a été comptabilisé à hauteur de 308.918 € au 31 décembre 2009.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 21 décembre 2009.
Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST.

• Achat de divers outillages industriels à PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES

Le 31 décembre 2009, la SA TONNA ELECTRONIQUE a acheté à PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES divers outillages industriels pour une valeur de 89.550 € HT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 21 décembre 2009.
Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• Non rémunération du compte courant avec Financière Tonna

Au 31 décembre 2009, le compte courant non rémunéré s'élève à €. 1.212.503,71.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 mai 2008.
Personnes intéressées : Monsieur Bruno Proust, Monsieur Patrice Petit, Monsieur Thierry Petit et Monsieur Franck Tonna.

Paris La Défense, le 27 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Plat
Associé

Reims, le 27 avril 2010

LAURENT PATE

Laurent Paté
Associé

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par une perte de 521 619,06 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 dudit code s'élevant à un montant global de 3 336,37 euros.

Elle donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 521 619,06 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prenant acte de la démission faite par lettre du 29 mars 2010 de Monsieur Pierre BUHET de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, Monsieur Laurent BOULE, domicilié 10, rue Courmeaux 51100 REIMS.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi relatifs aux résolutions qui précèdent.